

---

**hommes  
& migrations**

---

## **Hommes & migrations**

Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

**1301 | 2013**

**Migrations et mondes ruraux**

---

### **L'enfermement à la campagne ?**

Les conditions de vie des saisonnières marocaines dans la province de Huelva (Espagne)

**Djemila Zeneidi**

---



#### **Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1898>

DOI : [10.4000/hommesmigrations.1898](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1898)

ISSN : 2262-3353

#### **Éditeur**

Musée national de l'histoire de l'immigration

#### **Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 2013

Pagination : 9-16

ISBN : 978-2-919040-21-6

ISSN : 1142-852X

#### **Référence électronique**

Djemila Zeneidi, « L'enfermement à la campagne ? », *Hommes & migrations* [En ligne], 1301 | 2013, mis en ligne le 31 décembre 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1898> ; DOI : [10.4000/hommesmigrations.1898](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1898)

---

Tous droits réservés

# L'ENFERMEMENT À LA CAMPAGNE ?

## LES CONDITIONS DE VIE DES SAISONNIÈRES MAROCAINES DANS LA PROVINCE DE HUELVA (ESPAGNE)

par DJEMILA ZENEIDI, géographe, CNRS/université de Bordeaux (Ades 5185)

Pour pouvoir travailler dans la région de Huelva en Espagne, les travailleuses saisonnières marocaines sont tenues de rentrer dans leur pays d'origine après les récoltes. Pour que cet engagement devienne effectif, les autorités espagnoles privilégient les femmes avec des charges familiales et mettent en place une véritable gestion disciplinaire de cette main-d'œuvre migrante. Leur logement à l'écart des villages et le contrôle de leurs moindres déplacements constituent les méthodes de ce management inédit fondé sur la surveillance.



La place des migrantes internationales dans le monde rural et dans le domaine de l'agriculture est peu investie par la recherche, à l'exception des travaux sur l'Espagne.

La féminisation des flux migratoires, objet désormais central en sciences sociales, est un fait discuté par les chercheurs, certains estimant<sup>1</sup> que la formule escamote la réalité et que le phénomène a toujours existé mais a longtemps été invisibilisé. Au-delà de ce débat, la féminisation est rarement articulée au monde rural, même s'il existe des travaux sur les rapports entre genre et ruralité<sup>2</sup>.

Les politiques migratoires de travail en milieu agricole ont longtemps et essentiellement été fondées sur le recrutement d'hommes à l'image de celles

mises en place aux États-Unis et au Canada<sup>3</sup>. Les flux de travailleuses sont associés en général à des sphères spécifiques massivement transnationalisées depuis peu comme le travail domestique ou le soin aux enfants et aux personnes âgées, travail résumé par la formule de "global care".

La place des migrantes internationales dans le monde rural et dans le domaine de l'agriculture est peu investie par la recherche, à l'exception des travaux sur l'Espagne<sup>4</sup>. Le cas de l'Espagne est intéressant car s'y pratique, à travers des programmes de

1. Christine Catarino, Mirjana Morokvasic, "Femmes, genre, migration et mobilités", in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n° 1, 2005. <http://remi.revues.org/2534> ; Saskia Sassen, "Women's burden: counter-geographies of globalization and the feminization of survival", in *Journal of International Affairs*, n°53, 2000, pp. 504-524.

2. Hélène Guétat-Bernard, "Cultures du café et dynamiques des rapports de genre en pays bamiléké au Cameroun : effets de similitude avec la situation kikuyu au Kenya", in *Cahier d'Outremer*, vol. LXI, n° 243, 2008, pp. 339-354.

3. Suzan Mannon, Peggy Petrzek, Christy Glass, Claudia Radel, "Keeping them in their place : migrant women workers in Spain's strawberry industry", in *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, vol. 19, n°1, 2012, pp. 83-101.

migrations temporaires dans le domaine de la “*global food*”, plus précisément celui de la production des fraises, une politique de ciblage des femmes qui s'explique par la recherche de travailleurs flexibles, peu chers et dociles<sup>5</sup>. Cette quête va jusqu'à un recrutement inédit : celui des

La province de Huelva nécessite aux alentours de 88 000 ouvriers agricoles pour ses récoltes de fruits (fraises, nectarines, groseilles, agrumes). Avec son entrée dans l'Union européenne, l'Espagne s'est spécialisée et son agriculture intègre les grands circuits économiques du *global food*.

femmes avec des charges familiales, dans leur majorité des mères de famille<sup>6</sup>. Ce choix est lié à l'impératif du contrôle des flux migratoires et à la nécessité selon les employeurs d'avoir une main-d'œuvre qui n'abandonne pas le poste de travail et qui ne mette donc pas en péril la récolte. “*La fraise n'attend pas, quand elle*

*est mûre, elle doit être rapidement cueillie*”, explique une employée de la confédération syndicale Comisiones Obreras (CCOO), partenaire de la gestion des contrats des ouvrières recrutées dans leur pays d'origine<sup>7</sup>. En embauchant des mères de famille, les autorités espèrent que l'engagement de retour (*compromiso de retorno*) signé par les ouvrières lors du recrutement sera effectif.

C'est via des *contratos en origen* (contrats en origine) que ces ouvrières sont recrutées, des contrats de travail signés dans le pays d'origine. La crise économique a réduit la part des Marocaines, passant de 12 030 en 2008 à 4 500 en 2010<sup>8</sup>. Pour 2013 est prévu un contingent de 2 574 saisonniers mobilisables en cas d'une pénurie des travailleurs locaux<sup>9</sup>. Malgré son modeste volume, cette politique migratoire bénéficie du soutien financier de l'Union européenne pour gérer cette main-d'œuvre considérée comme exceptionnelle. La littérature sur ce cas particulier

n'aborde pas, à notre connaissance, la question de l'outil de management qui prend appui sur un dispositif spécifique et au cœur duquel le logement occupe une place centrale. S'est mise en effet en place une politique de logement qui se présente comme une politique de l'identité, ciblant un groupe particulier à l'intersection des appartenances de genre et d'ethnicité. “À la manière d'un test projectif, le logement de l'immigré révèle l'idée que l'on se fait de l'immigré, et qui contribue à faire l'immigré. Le logement ne peut être que ce qu'est l'immigré : un logement exceptionnel, comme est exceptionnelle la présence de l'immigré<sup>10</sup>.”

La gestion disciplinaire de cette main-d'œuvre, associée aux contraintes spatiales, porte l'expression d'une invisibilisation, d'une relégation et d'une mise à l'écart de l'espace social. Les résultats présentés dans ce texte sont issus d'une enquête de type qualitatif, fondés sur des entretiens avec des acteurs institutionnels et des ouvrières agricoles (18 acteurs institutionnels et 34 saisonnières). L'enquête s'est échelonnée sur trois missions de 51 jours au total, en Espagne et au Maroc<sup>11</sup>.

## Modernisation de l'agriculture et fermeture des frontières

La province de Huelva nécessite aux alentours de 88 000 ouvriers agricoles pour ses récoltes de fruits (fraises, nectarines, groseilles, agrumes). Avec son entrée dans l'Union européenne, l'Espagne s'est spécialisée et son agriculture intègre les grands circuits économiques du *global food*. La mutation de l'agriculture de la province de Huelva se fait sur le modèle de l'agriculture californienne. Elle se modernise et devient extrêmement compétitive

4. Emmanuelle Helliou, “Importer des femmes pour exporter des fraises”, in *Études rurales*, n°182, 2009, pp. 185-200 ; Dolores Redondo, “Les contrats en origine dans la production intensive des fraises à Huelva”, in *Études rurales*, n°182, 2009, pp. 169-184 ; Juana Moreno Nieto “Los contratos en origen de temporada: mujeres marroquíes en la agricultura onubense”, in *Revista de estudios internacionales mediterráneos REIM*, n° 7, 2009. <http://www.uam.es/otroscentros/TEIM/Revista>. 5. Jules Falquet, “L'État néolibéral et les femmes, le cas du bon élève mexicain”, in Jules Falquet et al. (dir.), *Le Sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, pp. 229-242. 6. Suzan Mannon, Peggy Petrzela, Christy Glass, Claudia Radel, art. cit. 7. Entretien réalisé le 25 février 2010. 8. Entretien avec le responsable du service de l'immigration de la ville de Cartaya, 2 mai 2010. 9. [www.elmundo.es/elmundo/2012/07/04/andaluca/1341407925.html](http://www.elmundo.es/elmundo/2012/07/04/andaluca/1341407925.html) 10. Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, vol. 1, “L'illusion du provisoire”, Paris, Raisons d'agir, 2006, p. 82. 11. Cette recherche est financée par le programme d'Anr Terrferme, “Les dispositifs de l'enfermement, approche territoriale du contrôle politique et social contemporain”, piloté par Bénédicte Michalon.

dans les années 1990. En quelques années, l'Espagne se hisse au rang de troisième producteur de fraises au niveau mondial, et premier au niveau européen. Par ailleurs, 90 % des fraises espagnoles sont produites dans la province de Huelva<sup>12</sup>. Ce qui a contribué à transformer en profondeur le paysage rural de cette partie de l'Espagne, paysage composé de serres à perte de vue et qui lui vaut l'appellation de "mer de plastique".

Dans cette agriculture intensive, les ouvriers subsahariens et maghrébins, qui constituaient avant les années 2000 la main-d'œuvre essentielle, ont été progressivement remplacés par les ouvrières de l'Est, après l'instauration des contrats en origine<sup>13</sup>. Ces contrats, emblème de l'utilitarisme migratoire<sup>14</sup>, ont été institués en 2001 par la *Ley de Extranjería*. Leur principe est de faire venir des travailleurs pour de courtes durées. Le choix pour ce type de contrat se fait dans un contexte national et européen, comme l'illustre la politique d'immigration et d'asile commune adoptée lors du sommet de Tampere en 1999<sup>15</sup>. Par ailleurs, des entrepreneurs agricoles, en particulier dans la province de Huelva, en Andalousie, demandent avec insistance l'ouverture des frontières pour permettre aux étrangers de venir travailler en Espagne, dans un secteur fuyé à l'époque par les Espagnols pour des raisons de pénibilité et de salaire faible.

## Des ouvrières de l'Est pour remplacer les ouvriers africains

Les premiers contrats se font surtout avec les pays de l'Est. Jusqu'en 2006, à Huelva, les Polonaises et les Roumaines étaient les plus nombreuses dans le contingent des ouvrières des contrats en origine. Les Marocaines étaient minoritaires. Mais l'entrée dans l'UE de la Pologne en 2004, de la Rouma-

Ouvrières saisonnières à Mazagon, dans la zone de Huelva. Ces femmes sont recrutées directement dans leur pays (en "contrat d'origine"), au physique ("al físico"). Certaines d'entre elles alternent, pour le même employeur, travail agricole et travail dans les "clubs"...

© YOHANNE LAMOULÈRE / TRANSIT / PICTURETANK

nie et de la Bulgarie en 2007 (le 1<sup>er</sup> janvier 2009 marque la fin du moratoire sur les circulations des travailleurs et des travailleuses de ces pays) a été à l'origine du départ des serres des Roumaines, Polonaises et Bulgares, pour travailler dans d'autres secteurs mieux payés.

Les entrepreneurs se sont alors retrouvés face à un manque de main-d'œuvre. *"Avec l'intégration dans l'Union européenne, le niveau de vie des femmes de l'Est a augmenté. Les roumaines, par exemple, n'ont pas besoin de contrats en origine, vu qu'elles sont citoyennes européennes. Elles peuvent venir et demander du travail dans la fraise... Et puis, il y a eu des*

12. Piotr Plewa, *Administration Seasonal Foreign Worker Admissions to Huelva's Strawberry Agriculture*, Preliminary draft of the presentation for the "Immigration reform : Implications for farmers, farm workers and communities", Washington, 2009, p. 4.

13. Voir également la contribution d'Emmanuelle Hellio dans ce numéro. 14. Alain Morice, "Utilitarisme et quotas d'immigrants", in *Débattre-Alternative libertaire*, n° 11, 2004, pp. 22-26. 15. Jérôme Valluy, *Rejet des exilés, le grand retournement du droit de l'asile*, Paris, Éditions du Croquant, Terra, 2009, p. 221.

problèmes avec les femmes de l'Est. Avec leur blond, elles sont spectaculaires. Les premiers temps, il y a eu beaucoup de divorces à Huelva parmi les entrepreneurs, beaucoup ont quitté leur femme pour épouser des Polonaises. Les Polonaises ont provoqué un déséquilibre social dans les villages. Les femmes des entrepreneurs ne voient pas les Marocaines comme une menace. Je ne connais aucun entrepreneur qui soit parti avec une femme marocaine”, souligne le secrétaire général du département du travail et de l'emploi de l'ambassade d'Espagne au Maroc<sup>16</sup>.

## Des mères de famille pour cueillir des fraises

Les saisonnières marocaines recrutées dans le cadre des contrats en origine sont des mères de famille issues d'un milieu rural et modeste. Le recrutement des mères de famille, choix que les entrepreneurs justifient par “la délicatesse de leurs mains”, est pensé comme une garantie du retour des migrantes. Ce choix des mères de famille dans la sélection a été adopté à la suite du bilan tiré de la première saison de recrutement en 2002. À la fin de cette saison, la totalité des ouvrières marocaines est restée de manière illégale sur le territoire espagnol.

Les saisonnières marocaines recrutées dans le cadre des contrats en origine sont des mères de famille issues d'un milieu rural et modeste. Leur recrutement, choix que les entrepreneurs justifient par “la délicatesse de leurs mains”, est pensé comme une garantie du retour des migrantes.

“L'année 2002 a connu un taux de fuite des femmes saisonnières qui dépassait les 90 % sur un total de 500. Un taux qui restera élevé jusqu'en 2005 où des procédures de recrutement seront mises en place par les gouvernements espagnol et marocain et seront affinées dans le cadre du projet AENEAS Cartaya. Les campagnes saisonnières affichent plus de 97 % de taux de retour. Le taux de retour a été considéré comme un indicateur institutionnel de réussite de ce projet<sup>17</sup>.”

## “Afin qu'il n'y ait ni manque ni excès de travailleurs”

Les acteurs justifient la mise en place de cette organisation de prise en charge des contrats en origine par le constat d'un “désordre créé par l'immigration illégale et la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre pour la récolte des fruits<sup>18</sup>”. Le désordre est, selon nos interlocuteurs, lié à l'action de quelques entrepreneurs de la région qui avaient pour habitude de se rendre eux-mêmes dans les pays pour procéder au recrutement. Certains allaient au Maroc dans la région de Kenitra où l'on produit aussi des fraises et des citrons pour faire venir des hommes<sup>19</sup>. D'autres se rendaient en Pologne ou en Roumanie pour recruter des ouvriers.

Selon un responsable du CCoop de la province de Huelva : “Le nouveau cadre et les conventions mises en place ces dernières années ont assaini la situation qui était très tendue avec les locaux... Cela a amélioré les conditions de travail. Avant, les droits n'étaient pas respectés par les employeurs, qui employaient en grande majorité des sans-papiers, mal payés, parfois pas payés. Aujourd'hui, les entrepreneurs sont contrôlés pour le logement, pour les cotisations de la Sécurité sociale... C'était nécessaire pour réguler ces mouvements de sans-papiers qui déséquilibraient les campagnes<sup>20</sup>.”

L'observation des conditions d'accueil des migrants illégaux et la multiplication des *chabolos* (habitat de fortune des personnes en situation irrégulière) ont incité le maire de Cartaya et son équipe à encadrer la procédure des contrats en origine. Un des objectifs des élus de la mairie, c'est d'endiguer l'immigration et de réduire les problèmes d'accueil des populations étrangères. Pour justifier le bien-fondé des contrats en origine, le maire de Cartaya utilise volontiers la formule suivante : “Afin qu'il n'y ait ni manque ni excès de travailleurs” (“para que ni falten ni sobren los trabajadores<sup>21</sup>”). Cela signifie que la main-d'œuvre

16. Entretien réalisé le 29 décembre 2009. 17. Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), *Main-d'œuvre importée pour fraises exportées, Rapport de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme*, 2012. [www.fidh.org/Main-d'œuvre-importée](http://www.fidh.org/Main-d'œuvre-importée). 18. Entretien avec le responsable du service de l'immigration de la ville de Cartaya, 2 mai 2010.

19. Entretien avec un des responsables de l'Anapec, Casablanca, 3 janvier 2010. 20. Entretien à Cartaya, 24 février 2010.

doit être fournie en quantité jugée équilibrée et selon la logique du juste à temps.

Pour le maire de Cartaya, soutien inconditionnel de ce programme de migration temporaire, l'immigration est une nécessité économique, qu'il convient de juguler afin de ne pas créer de conflits entre les populations et les étrangers pour les ressources (en termes d'emplois, d'accès aux services publics...). Dans son discours domine un imaginaire naturaliste où la société locale est vue comme un écosystème aux ressources limitées, à préserver des migrants qui eux aussi sont perçus à travers le prisme naturaliste : ils auraient des racines dont il ne faudrait pas les couper.



### Un outil de gestion de la main-d'œuvre

Les contrats en origine ne représentent qu'une partie de la réalité de la migration temporaire des ouvrières marocaines, l'autre facette étant constituée par l'outil de management des ouvrières, qui ne s'applique qu'à elles. Ce dernier est l'objet d'une schématisation faite par le maire et son équipe qui dans les conventions entre la mairie de Cartaya et l'Agence marocaine de l'emploi (Anapec)<sup>22</sup>. Ce système de prise en charge, nous l'avons vu en février 2010 lors du salon Expo-Cifresa, un salon international destiné aux professionnels. Ce salon constitue le coup de lancement de la campagne agricole. À côté des nouveaux tracteurs et des stands vantant les récentes techniques de production, les nouvelles variétés de fraises, d'agrumes et de produits phytosanitaires, se tient le stand des ouvrières marocaines, le stand de la Futeh<sup>23</sup>.

Des employés de la mairie, des associations, le principal syndicat partenaire CCoo, les différents partenaires du dispositif de la gestion de la main-

d'œuvre contractualisée dans le cadre des contrats en origine sont chargés d'accueillir les employeurs et de les convaincre du bien-fondé du recours aux saisonnières marocaines des contrats en origine. Sont vantés les mérites de l'outil de management mis en place et piloté par la ville de Cartaya.

Celle-ci, sous la houlette de son maire, a obtenu en 2004 un financement de la part de l'Union européenne de 1 196 000 euros dans le cadre du programme Aeneas (Programme of assistance to third countries directed related to migration management) pour mettre en place un outil d'encadrement des ouvrières marocaines. Ce programme est aujourd'hui poursuivi par le programme Mares.

Le programme Mares, "système de mobilité des flux migratoires de travail dans la province de Huelva", a pour objectif de lutter contre l'immigration illégale. Un de ses objectifs s'intitule la "*concatenación de campañas agrícolas*"<sup>24</sup>. Cela consiste à faire circuler les travailleurs recrutés dans le cadre de la contractualisation en origine et de les employer dans différentes régions agricoles (Navarra, Jaén, Levante, Almería, Castilla Mancha, Extremadura)<sup>25</sup>. La roue saisonnière des travailleurs illégaux, décrite par Emmanuelle Hellio dans le présent dossier, sera effectuée selon la logique de ce programme par des ouvrières de la contractualisation en origine.



### Prendre en charge les ouvrières depuis le départ jusqu'au retour

L'outil de management des ouvrières est intitulé "Système de gestion intégrale et éthique des flux migratoires de travail". Du point de vue des acteurs, l'éthique dont il est ici question relève d'une action responsable concernant la gestion de la migration. Il s'agit de faire cesser la migration qui débouche

21. "Protocolos y modelo de intervención", Officinade Temporero Ayuntamiento de Cartaya, [www.ayto-cartaya.es/index](http://www.ayto-cartaya.es/index)

22. Convenio de colaboración entre la agencia nacional de promoción del empleo y de las competencias (Anapec) y la Fundación para trabajadores extranjeros en Huelva (Futeh), 10 juillet 2009. 23. Le programme Aeneas a débouché sur la création de la Fondation des travailleurs étrangers de Huelva (Futeh), chargée de gérer la main-d'œuvre des contrats en origine dans toute la province. Initialement dirigée par la mairie de Cartaya, elle l'est aujourd'hui par un responsable du syndicat CCoo de la province de Huelva. Suite au changement d'équipe municipale en 2011, la mairie continue d'être impliquée mais seulement comme partenaire du dispositif.

24. Convenio de colaboración entre la agencia nacional de promoción del empleo y de las competencias (Anapec) y la Fundación para trabajadores extranjeros en Huelva (Futeh), 10 Juillet 2009. 25. Bulletin officiel espagnol, 28 juillet 2008.

sur une installation durable des personnes. Le système est qualifié d'“intégral” parce qu'il prend en charge les saisonnières depuis le Maroc jusqu'à leur retour dans le pays. Il se décline en *modus operandi*, tendu vers une rationalisation des moyens et du temps. Le partenariat se fait avec la structure de service à l'emploi au Maroc, l'Anapec.

L'outil mis en place par la ville de Cartaya est défini par les acteurs officiels comme “*un code, des recommandations, des procédures appliquées à la sélection, au transport, au séjour et au retour*”<sup>26</sup>. Le système colle aux impératifs du contrôle migratoire et de la mise à disposition des ouvrières pour les entrepreneurs. Le système est fondé sur un suivi informatique, qui organise une traçabilité des femmes, avec un fichage biométrique.

**Le logement constitue la pierre angulaire de ce système de suivi continu des saisonnières. L'hébergement est fourni selon la réglementation des contrats en origine par les entrepreneurs.**

Le fichage des saisonnières intervient en amont et à la fin de la saison, grâce à une base de données (*Sinco*), où sont consignées les appréciations des ouvrières par leurs employeurs. Pour assurer l'encadrement des saisonnières, 18 médiateurs marocains affectés à des exploitations sont mobilisés. Ils interviennent directement dans les lieux d'hébergement des saisonnières.

Le logement constitue la pierre angulaire de ce système de suivi continu des saisonnières. L'hébergement est fourni selon la réglementation des contrats en origine par les entrepreneurs. Les saisonnières n'ont pas le choix, elles doivent se loger là où l'entrepreneur l'a décidé. L'hébergement qui leur est réservé se divise en deux catégories : l'habitat au sein des exploitations ou les foyers de travailleurs pour saisonniers. Soit l'entrepreneur dispose de logements sur son terrain, soit il fait appel à la mairie qui, via la fondation Futeh, les loge dans les foyers pour saisonniers qu'elle a prévus à cet effet. Ils sont au nombre de trois : la Vallecamba, la Casa del Gato et le foyer de Tariquejo. La Casa del Gato est située à 6 km du centre de Cartaya. Les logements y sont composés de dortoirs en dur et de nombreux

mobil-homes. Les deux autres foyers, Vallecamba (200 places) et Tariquejo (200 places), sont respectivement situés à 10 km et à 13 km de Cartaya. Ils sont tous conçus selon le même modèle : des chambres de 4 lits superposés, un petit espace cuisine, un espace commun destiné aux cours. Dans le nouveau foyer de Tariquejo a été prévu à l'écart des autres chambres un local pour les femmes enceintes ou malades. Dans les exploitations, la qualité des logements varie beaucoup. Cela peut aller du préfabriqué sommaire à la “résidence fermée” pour ouvrières avec épicerie et salle de formation. Les foyers sont gardés jour et nuit par des vigiles et gardiens municipaux en uniforme. Pour les autorités, la présence de gardes est nécessaire pour protéger les saisonnières marocaines, “*proies des hommes marocains peu scrupuleux*”<sup>27</sup>. Ce qui contribue à présenter en creux les hommes marocains comme une menace.

**Des formations pour “des femmes paysannes qui ne connaissent rien à la vie moderne complexe...”**

Des ouvrières de nationalités différentes sont présentes dans les lieux qui, parfois, hébergent aussi des hommes. Cependant, seules les ouvrières marocaines sont l'objet d'un suivi, et se voient notamment dispenser des cours. Ainsi, les médiateurs marocains employés par la ville de Cartaya, et dont le rôle est d'assurer “*la médiation entre les entrepreneurs et les travailleurs*”, interviennent dans les lieux d'hébergement des femmes pour, notamment, donner des cours de “*castillan pour immigrés, leur faire comprendre l'importance du retour, leur donner des cours d'hygiène et d'éducation sexuelle, de cohabitation et de vivre ensemble*”, ainsi que des cours sur “*l'application des produits phytosanitaires*”<sup>28</sup>. “*Il y a une formation plus généraliste pour les saisonnières, c'est une formation d'hygiène, santé, culture, par exemple pour expliquer comment retirer de l'argent*

26. Entretien avec le responsable du service de l'immigration de la ville de Cartaya, 28 février 2010.

27. Entretien avec la responsable des foyers de Cartaya, avril 2010. 28. Document interne au service de la mairie.



Zone de production intensive de fraises, Huelva, Andalousie. Plusieurs types de main-d'œuvre "s'affrontent" pour pouvoir travailler dans cet eldorado de l'or rouge. Marocains, Subsahariens, filles de l'Est... Une saisonnière marocaine, dans des baraquements qui servent de logements aux ouvriers agricoles.

© YOHANNE LAMOULÈRE / TRANSIT / PICTURETANK

à la banque. Ce sont des femmes paysannes qui ne connaissent rien à la vie moderne complexe, la banque et tout ça<sup>29</sup>."

Les cours se font aussi dans une optique de mission éducative. On exhorte les femmes à "ne pas se disputer et à respecter la propriété privée"<sup>30</sup>. Les ouvrières sont perçues comme des vectrices de maladies sexuellement transmissibles<sup>31</sup>. Les migrantes marocaines sont surtout jugées comme de potentielles candidates à l'immigration illégale. Aussi, une partie de la formation proposée porte-t-elle sur une incitation au retour. On peut considérer ces cours comme une forme de calibrage. Il s'agit de mettre ces femmes en conformité avec l'objectif du système qui est de servir une migration temporaire circulaire fondée sur le retour. La mission de polissage qui consiste à éviter les conflits sur le terrain du tra-

vail ou dans les logements permet quant à elle d'optimiser la main-d'œuvre. La dimension utilitaire est manifeste dans un certain nombre de formations utiles pour le travail, comme les cours d'espagnol pour immigrés, ce qui signifie qu'on évacue l'idée d'une éventuelle intégration. Le niveau linguistique visé permet seulement de comprendre l'environnement immédiat du travail.

## Dispositifs de relégation, de surveillance et d'enfermement

Les logements présentent un certain nombre de contraintes spatiales révélatrices des représentations qui concernent les femmes. Ils se caractérisent par l'éloignement des villes.

Les femmes ne disposent pas de moyens de locomotion. Les entrepreneurs sont tenus de les acheminer en ville une fois par semaine en bus. Ce qui représente une grande contrainte pour les femmes qui se retrouvent captives de leur logement. Ce qui signifie aussi captives du travail, car elles sont sur place, et l'employeur peut donc les réquisitionner pour les tâches qu'il estime urgentes. Pour les acteurs interviewés, "les femmes sont là pour travailler et non en vacances"<sup>32</sup>. Elles font des kilomètres à pied pour acheter leur nourriture à la fin de leur journée de travail. Elles ont souvent recours au stop. Les saisonnières, dans leur majorité, se plaignent de cette situation. Elles auraient préféré habiter en centre-ville.

Elles sont aussi l'objet de contrôles et de surveillance durant leurs déplacements. Certains employeurs exigent de savoir où elles vont, qui elles voient.

Il convient toutefois de préciser qu'il existe des employeurs plus souples que d'autres. Nous avons rencontré quelques femmes qui disposaient de plus de liberté. Mais la majorité doivent se soumettre à des règlements assez stricts dans les

29. Entretien avec le secrétaire général du département du travail et de l'emploi de l'ambassade d'Espagne au Maroc, 29 décembre 2009. 30. *Ibid.* 31. Djemila Zeneidi, "De l'usage de la sexualité dans le management de la migration de travail", in *L'Espace politique*, n° 13, 2011. 32. Entretien, mairie de Cartaya, avril 2010.

logements, chez les exploitants comme dans les foyers. Elles ne peuvent pas sortir le soir en semaine et doivent rentrer le samedi à 1 heure du matin au plus tard dans les foyers. Elles n'ont pas le droit de boire de l'alcool, ni de recevoir de visites, que cela soit de la famille ou des amis. Il leur est également interdit d'amener des hommes dans les logements ou même à proximité. Ce contrôle étroit a pour but d'éviter qu'elles quittent l'exploitation et restent sur le territoire européen en tant que clandestines et aussi de veiller à ce qu'elles soient en bonne forme physique dans une visée d'optimisation de la main-d'œuvre.



## L'enfermement à la campagne

Parfois, le logement s'apparente à un réel espace clos, et les saisonnières vivent une véritable situation d'enfermement. C'est le sort de celles qui ont été renvoyées de leur travail parce qu'elles viennent d'accoucher. Ces ouvrières sont, à la demande de l'employeur, écartées du circuit du travail. Elles quittent l'exploitation escortées par les médiateurs marocains qui les confient à une association qui les place dans un appartement prévu à cet effet. La procédure qui consiste à les maintenir dans un autre lieu ressemble en de nombreux points à celle de la rétention. Elles se voient retirer leurs papiers et n'ont droit à aucune visite. Elles attendent dans l'appartement pendant des semaines en raison de la procédure administrative de constitution de l'acte de naissance de l'enfant, procédure qui peut être longue. Dans cet appartement, les femmes rencontrées sont gardées de manière autoritaire jour et nuit par une Marocaine, membre de l'association qui, en échange de ce gardiennage, est hébergée gratuitement. Elles sont condamnées à attendre dans l'incertitude leur rapatriement, qui sera par ailleurs à leurs frais. *“On est comme prisonnière, on nous empêche de travailler alors qu'on peut travailler. [...] Je pourrais ramener le bébé dans ma fa-*

*mille et revenir travailler, je suis venue ici pour ça.”*

Le logement se présente comme une unité de mise à l'écart de migrantes qui ne présentent plus d'intérêt en termes économiques et qu'il faut reconduire à la frontière. D'une manière générale, cette politique du logement fonctionne comme un dispositif disciplinaire<sup>33</sup> de séparation et d'exclusion, assignant aux saisonnières agricoles marocaines une identité de groupe porteur de risques. Le premier danger est celui de l'immigration illégale, un chemin que ces femmes pourraient prendre, le deuxième est qu'elles ne fournissent pas le travail pour lequel elles ont été recrutées.

À ce titre, elles sont l'objet d'un contrôle sur le plan biologique dès lors qu'on pense qu'elles sont enceintes ou atteintes de maladies sexuellement transmissibles, et sur le plan culturel, car catégorisées comme porteuses d'une différence radicale les rendant inassimilables dans la société espagnole selon les représentations des acteurs. Elles sont perçues comme des “natures” qu'il faut préserver et ne pas couper de leur milieu naturel.

Le système de la contractualisation en origine est valorisé par les autorités car de leur point de vue cela évite les problèmes d'intégration des migrants. La France est à ce titre pour eux un antimodèle. Il s'agit de *“ne pas avoir les problèmes comme vous avez en France, des problèmes sociaux, culturels”*<sup>34</sup>. L'intégration est posée comme un problème parce qu'elle coupe des “racines”, terme employé par les acteurs institutionnels. Les responsables défendent leur dispositif en affirmant qu'il faut maintenir les “étrangers dans leur milieu d'origine”<sup>35</sup>. Il en découle une politique de logement qui est aussi une politique de l'identité, dans le sens où elle contribue à construire la figure de la saisonnière marocaine comme une figure indésirable, inassimilable et à risque, car potentiellement invasive.

Dès lors, le logement, pierre angulaire de ce système de gestion de la main-d'œuvre, fonctionne comme un opérateur de séparation symbolique en termes d'ethnicité, de genre et de classe sociale. ■

33. Michel Foucault, “Il faut défendre la société”, in *Cours au Collège de France*, Paris, Gallimard, 1976. 34. Entretien avec le responsable du service de l'immigration de la ville de Cartaya, 25 février 2010. 35. Entretien avec le responsable du service de l'immigration de la ville de Cartaya, 22 avril 2010.